

DOSSIER DE CANDIDATURE AUX TROPHEES DE L'ECONOMIE RESPONSABLE 2012
RESEAU ALLIANCES

Date : 10/04/2012

IDENTITE DE L'ENTREPRISE

Raison sociale : **CAP SEMENCES**

Statut : SARL

C.A. : 1 M€ (2011)

Effectifs : **4 CDI + 8 saisonniers**

Coordonnées : **173, rue de Théroouanne**
62500 SAINT OMER

Téléphone : 03.21.93.22.10

Site Internet : www.capsemences.com

Date création de l'entreprise : en 2005 Rachats de Pouchain (ST Omer 62) et de Bourdon (St Pol sur Ternoise 62) devenues en 2007 Cap Semences

Secteur d'activité : Aide à l'autoproduction de semences à la ferme (Triage, traitement, conditionnement des semences avec une station mobile)

Rapport RSE : non

Charte des Trieurs de France « TFF » depuis 2005 : Charte de BP élaborée avec les fournisseurs : 250 points de contrôles audités chaque année avec évaluation de la démarche de progrès

Certifications reconnues :

En cours de Certification Collective ISO 14001 avec EDT* perspectives Nord -Pas de Calais certification prévue en 2013

Bilan carbone : non

Prix et nominations : non

Personne(s) rencontrée(s) :

Sylvain DUCROQUET, Gérant, sylvain.ducroquet@orange.fr

Partenaires : Coopérative des Trieurs de France- EDT* perspectives (entrepreneurs des territoires du NPDC) – Maison Debarge, négoce de PDT- BPS appro : Distributeur de semences fouragères

DEMARCHE RSE DE L'ENTREPRISE

I – CONTEXTE ET ACTIVITE

Cap Semences est une Très Petite Entreprise de 4 salariés et 8 saisonniers 3 mois par an, répartis sur 2 sites. Cap Semences est le résultat de la fusion de 2 TPE Pouchain (St Omer) et Bourdon (St Pol) reprises en 2005.

Cap Semences est « trieur de semences ». Il se rend dans les exploitations agricoles avec 5 stations mobiles, véritables mini-usines embarquées qui vont trier, nettoyer, calibrer et traiter les graines issues de la dernière récolte de l'été, prêtes à être ressemées à l'automne. L'entreprise aide 2000 agriculteurs du Nord Pas de Calais et Picardie à autoproduire leurs semences. Ses clients sont producteurs de céréales ou d'oléo-protéagineux : blé, féverole, colza, pois.

Cap Semences permet à l'agriculteur de semer sur le même terroir les fruits de la récolte passée comme alternative à l'achat de semences. C'est ce que l'on appelle « les semences à la ferme » qui représentent 50% de la production française et européenne en céréales (200.000 exploitations en France).

Cap Semences est le leader dans le Nord Pas de Calais. Il réalise 1 million d'euros de chiffre d'affaires par an (en réalité sur 3 mois entre la récolte et les nouveaux semis).

II – ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA RSE DANS L'ENTREPRISE

Les enjeux :

La France est le 2ème marché mondial en matière de semences.

Les agriculteurs en sont les utilisateurs.

→Maintenir une indépendance par l'auto-production de semences de ferme tout en permettant aux semenciers d'être justement rémunérés de leurs efforts de recherche sur les variétés qu'ils fournissent

→Faire du durcissement de la réglementation (suite au Grenelle) une opportunité de changement des pratiques (ISO14001, formation des hommes, investissements machines sécurisées)

Objectifs économiques et environnementaux :

- Rendre un service à l'agriculteur par la fourniture d'équipements de triage modernes et performants
- Permettre aux opérateurs de travailler avec des machines sécurisées pour améliorer le confort de travail
- Maintenir une pratique et des entreprises artisanales en région, alternative à la délocalisation de l'industrie dans certaines espèces.
- Préserver l'environnement, en adaptant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques aux besoins des parcelles (à la carte) permettant de réduire leurs utilisations
- Préserver une liberté de choix dans la fourniture des semences (entre industrie et semences de ferme)

Objectifs sociaux :

- Fidéliser un personnel saisonnier formé et lui procurer du travail toute l'année
- Maintenir en activité les entreprises inscrites dans la ruralité par la mutualisation (afectio societatis)
- Permettre l'échange de compétences entre les entreprises présentes en vue de projets communs

III - LES DOMAINES D'ENGAGEMENTS DANS LA RSE

État des lieux de la démarche RSE de l'Entreprise élaboré* à partir du référentiel Bonnes Pratiques RSE de Réseau Alliances.

* à partir des 7 questions centrales de la norme ISO 26 000, cadre de référence international de la responsabilité sociétale

1) Gouvernance : Manager son organisation avec transparence

11-02 Privilégier le maintien et/ou le développement de l'emploi local

11-06 Créer ou reconvertir l'entreprise dans une logique responsable

- 2005 Rachats de 2 entreprises à St Omer et à St Pol sur Ternoise avec reprise des cédants devenus salariés et du personnel.

- 2006 Mutualisation des moyens avec 2 autres entreprises pour permettre aux saisonniers d'avoir le statut CDI :

Le gérant de Cap Semences fait venir dans ses locaux un négociant exportateur de pommes de terre et un distributeur de semences fourragères. Les 3 entreprises partagent les locaux et aussi les collaborateurs.

->Cap Semences : 1 gérant + 3 salariés + 8 saisonniers

Pour les 3 entreprises : 8 personnes à temps plein à Saint Omer

- 2011 création d'AB cap Plants en partenariat avec ABCDE environnement à Nancy (54) partageant les mêmes valeurs

- 2012 Rachat des locaux par 2 des 3 entreprises qui deviennent « Espace Agriter » avec création de nouvelles sociétés

→ BP 2012 en ligne (Trophée) : Cap Semences accompagne les agriculteurs dans l'autoproduction de semences responsables

<http://www.reseau-alliances.org/bonnes-pratiques/moteur-de-recherche/cap-semences-accompagne-les-agriculteurs-dans-lautoproduction-de-semences-responsables.html>

13.01 Avoir une démarche volontaire de partage de la valeur

- Bilan annuel avec le personnel où sont définies les missions et la rémunération de chacun, formalisé dans un document consensuel

- 13è mois + Primes

- 2012 - 2013 Mise en place d'un Plan d'Epargne d'Entreprise suite à la fin de l'amortissement de la reprise (2005-2012)

2) Droits de l'Homme : Respecter les droits essentiels de la personne

22.07 Favoriser l'insertion des personnes en grande difficulté

Accompagnement d'un jeune à se réinsérer dans la vie active : pérennisation en CDI dans le cadre d'un contrat POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi) signé avec Pôle Emploi, l'Ecole de Conduite ECF de Saint Omer et Cap Semences

22.05 Favoriser l'emploi des seniors

Dans le cadre du cumul emploi-retraite, maintien d'un saisonnier senior

3) Relations/conditions de travail : Valoriser l'Homme

33.01 Favoriser le dialogue social

Travail avec un cabinet d'audit social en 2011

Pour les 4 collaborateurs, Bilan individuel de personnalité d'une journée sur la communication de groupe pour apprendre à mieux se connaître, mieux travailler ensemble.

31.03 Développer la formation

32.01 Instaurer des formations et des politiques de prévention des risques

33.03 Favoriser le bien-être au travail

Formation Permis Super Lourd avec l'ECF et Agefos

Formations Sécurité, Premiers Secours et Incendie dans le cadre de la certification Iso 14001

Adaptation des horaires en fonction des activités de chacun, dans le cadre des missions définies ensemble lors du bilan annuel - Autonomie et marge de manœuvres

4) Environnement : Préserver la Planète

42.02 Eco concevoir ses produits services

- Permettre à l'opérateur responsable de la station mobile de semence, d'appliquer en toute sécurité les produits phyto autour de la semence

2007 : 1ère machine injection directe de produits phytopharmaceutiques gérée par automate

2010 : 2ème machine gros volume en traitement sécurisé

Résultats :

2011 70% des semences gérées par ce process et 100% en 2013

→ Seul opérateur en France à avoir des camions bâchés pour sécuriser le travail à l'extérieur : travail en milieu sec en cas de pluie

→ BP 2012 en ligne (Trophée) : Cap Semences accompagne les agriculteurs dans l'autoproduction de semences responsables

<http://www.reseau-alliances.org/bonnes-pratiques/moteur-de-recherche/cap-semences-accompagne-les-agriculteurs-dans-lautoproduction-de-semences-responsables.html>

42.04 Progresser vers une économie circulaire

44.01 Préserver la biodiversité

- Permettre à l'agriculteur de semer ses propres récoltes : passer du « grain à la graine » :

- Cap Semences permet à l'agriculteur de semer sur le même terroir les fruits de la récolte passée plutôt que d'acheter chaque année les graines à l'industrie semencière.
- Le procédé de Cap Semences permet d'utiliser des produits phytopharmaceutiques ciblés et modulés selon les besoins spécifiques propres à chaque parcelle. Résultat : Economie de 60 % d'insecticides en France comparée à des semences du commerce pré-traitées. (Préconisation de réduction de 50% de pesticide en France Eco-phyto à l'horizon 2018).

L'autoproduction de semences, avec l'aide d'un prestataire, permet à l'agriculteur de semer les variétés de son choix et de préserver ainsi des variétés et des espèces à la ferme que l'on ne trouve plus dans le commerce (biodiversité).

→ BP 2012 en ligne (Trophée) : Cap Semences accompagne les agriculteurs dans l'autoproduction de semences responsables

<http://www.reseau-alliances.org/bonnes-pratiques/moteur-de-recherche/cap-semences-accompagne-les-agriculteurs-dans-lautoproduction-de-semences-responsables.html>

46.01 Optimiser la logistique

Les semences sont traitées sur le lieu d'utilisation d'où une économie conséquente de transport et une traçabilité assurée.

41.02 Eliminer ou réduire l'impact des déchets à haut risque

41.03 Limiter l'impact des emballages

100% des emballages vides sont recyclés (Triadis)

100% des produits périmés sont recyclés (Axe Environnement)

5) Bonnes Pratiques d'affaires : Etre acteur loyal et responsable sur les marchés

51.01 Mettre en place une relation durable avec les fournisseurs

51.02 Intégrer des critères de responsabilité sociétale dans la politique d'achats

Adhésion à la Charte des Trieurs de France « TFF » depuis 2005 : Charte de Bonnes Pratiques élaborée avec les fournisseurs de l'agrochimie : 250 points de contrôles (6 thèmes : stockage, gestion des déchets, Sécurité des opérateurs ...) audités chaque année avec évaluation de la démarche de progrès

53.01 respecter les règles éthiques avec ses concurrents

Cap semences milite pour le droit de l'agriculteur d'utiliser ses semences et le droit du semencier d'être rémunéré pour son travail de recherche et de fourniture de la semence « mère »

6) Clients et Consommateurs : Respecter leurs intérêts

61.01 Assurer une gestion responsable de la relation clients et consommateurs

Communications mailings(1 à 2/an) et articles presse sur leurs droits à l'autoproduction et sur tous les avantages : économie financière et forte diminution de l'impact environnemental

Base de 2000 agriculteurs –clients occasionnels ou permanents (départements 59-62-80)

7) Engagement sociétal : Allier les intérêts de l'entreprise et ceux de la Communauté

72.03 Participer à la valorisation d'un métier

73.02 Apporter ses savoirs faire à la Communauté

Sylvain DUCROQUET défend sa profession et assume des responsabilités syndicales : il est président de 2 syndicats nationaux :

- la Coordination Nationale pour la Défense Des Semences de Ferme (CNDSF)
- le Syndicat des Trieurs A Façon de France (STAFF)

Ces syndicats défendent une pratique moderne mais séculaire en agriculture : la réutilisation de ses propres semences. Les agriculteurs doivent conserver la liberté de choix de leurs semences par l'autoproduction.

- Depuis le 15 décembre 2010, Sylvain DUCROQUET a été à l'initiative de la création d'un syndicat européen des trieurs de semences à Bruxelles : L'European Mobile Seed Association (EMSA) dont il assume la vice-présidence. Syndicat qui a pour but de participer aux décisions de l'Union européenne sur la question des semences et de fédérer l'ensemble des acteurs de l'autoproduction de semences à la ferme.

- Membre du Conseil d'Administration de la Coopérative des Trieurs de France regroupant 25 entreprises

- Adhérent à l'association EDT perspectives (15 entrepreneurs des territoires du NPDC) en marche vers une certification collective iso 14001 avec mutualisation des coûts

IV – INVESTISSEMENTS ET MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR DEPLOYER CETTE DEMARCHE

Humains :

Mise en place de contrats intermittents partagés entre les structures

Matériels et financiers :

Aménagement des stations mobiles sécurisées

2007 : 70 000€

2010 : 200 000€

2011 : 50 000€

Communications mailings et articles presse sur leurs droits à l'autoproduction et sur tous les avantages : 5 à 10 000€ par an

V- FACTEURS CLES DU SUCCES

- Très forte proximité avec le client agriculteur par la défense de ses intérêts et la fourniture d'un service sur-mesure

- Très forte implication des hommes par la responsabilité et l'autonomie et la juste rémunération de leurs efforts

- Un partenariat constructif avec les firmes phytosanitaires sur la mise en place de Bonnes Pratiques pour sécuriser l'application des produits

VI- CONTRIBUTION DE LA RSE A LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

o Indicateurs de performance économique

Nature		Montant
Chiffre d'affaires HT	2011	1 066 000 €
Chiffre d'affaires HT	2010	1 064 500 €
Chiffre d'affaires HT	2009	803 000 €
Résultat net avant impôt	2011	57 000 €
Gains réalisés grâce à la RSE (financiers ou non financiers*) : Partage des coûts salariaux		30 000 €

VII - BENEFICES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET/OU DE GOUVERNANCE

o Principaux bénéfices pour les parties prenantes concernées par la démarche

Partie prenante	Description synthétique du bénéfice obtenu	Résultats*
Actionnaires	Sécurisation de la pérennité de l'entreprise par la fidélité des collaborateurs et des clients	Valorisation de l'entreprise CA x 2 en 5 ans résultat courant avant impôt : RCAI x 4 sur la période
Salariés	Reconnaissance humaine et financière	Primes, autonomie forte
Fournisseurs	Garantie de travail avec une entreprise qui sécurise l'application de leurs produits	Sécurité
Clients	Confient leurs approvisionnements à une entreprise qui les aide à gagner de l'argent et à diminuer l'impact sur l'Environnement	Economie financières de 30 à 50 % de leur coût semences
Environnement	Diminution de l'impact Phyto et biodiversité	Economie de 60% des insecticides
Cité	Implication syndicale et professionnelle forte	

VII – AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCE

→ RESSOURCES HUMAINES

o REPARTITION FEMME / HOMME*

	Femmes			Hommes			Total		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Effectif CDI au 31 décembre		1	1	1	1	1	1	2	2
Dont CDD				6	8	8	6	8	8
Gérant				1	1	1	1	1	1
Cadre				1	1	1	1	1	1

* Bilan social obligatoire pour les entreprises > 300 salariés

Accord ou plan d'action égalité Hommes/ Femmes obligatoire pour les entreprises > 50 salariés

o EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES

Pas d'obligation car Taux légal pour entreprises > 20 salariés : 6% de l'effectif total
Effectif de Cap Semences : 4

○ **EMPLOI DES JEUNES ET DES SENIORS**

	2009	2010	2011
Moyenne d'âge des collaborateurs	40	35	33
Effectif des CDI de moins de 25 ans			2
Effectif des CDI de plus de 50 ans*			0

* Plan sur l'emploi des seniors obligatoire pour les entreprises > 50 salariés

○ **FIDELISATION - TURN OVER – SANTE SECURITE**

	2009	2010	2011
Taux de fréquence des accidents du travail	0	0	0
Taux de gravité des accidents du travail	0	0	0
Taux d'absentéisme maladie	0	0	0

○ **FORMATION - DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES - PROMOTION**

	2009	2010	2011
% de salariés ayant bénéficié d'une formation dans l'année			1

* taux légal < 10 salariés : 0.40 % de la masse salariale

* taux légal > 10 salariés : 0.90 % de la masse salariale

○ **REMUNERATION**

Comment situez-vous la rémunération moyenne de vos salariés par rapport à celle de votre secteur d'activité ?			
	En dessous	Egale	Au-dessus
Cadres		x	
Employés / Ouvriers			x
Quel est le rapport d'échelle des salaires (gérant compris) ?		1 à 2	

○ **PARTICIPATION ET INTERESSEMENT**

	Oui	Non
Proposez-vous une participation * à vos salariés ?		X
Proposez-vous des intéressements à vos salariés ? (prime, 13 ^{ème} mois, ..) ?	X	
Proposez-vous un Plan d'Epargne d'Entreprise à vos salariés ?	2012 – 2013	

* Obligation légale pour les entreprises > 50 salariés

○ **CLIMAT SOCIAL**

	Oui	Non
Avez-vous des indicateurs ?	Oui	
Avez-vous réalisé une (des) enquête(s) ?	Oui	
Si oui, quel est le taux de participation ?	Tous	

○ **REPRESENTATION DU PERSONNEL**

	Oui	Non
Avez-vous :		X
- des délégués syndicaux ?*		X
- des délégués du personnel ?**		X
- un Comité d'Entreprise ?		X
- un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ?		x

* obligatoire pour entreprise > 50 salariés

**obligatoire pour entreprise > 11 salariés

→ **ENVIRONNEMENT**

○ **GESTION DES DECHETS**

	Nature des déchets	Mesure ? Oui/non	2009		2010		2011	
			Nb total	% recyclé ou valorisé	Nb total	% recyclé ou valorisé	Nb total	% recyclé ou valorisé
Emballage	Emballages vides	oui	500 kg	100 %	500 kg	100 %	500 kg	100 %
Emballage	Palettes	oui	10		10		10	
Produits périmés					200 litres	100%	200 litres	100 %

Propos recueillis auprès de **Sylvain DUCROQUET**,
Gérant Cap Semences

Par **Christiane DUTILLEUL**, Conseillère Rédactrice
Accompagnée de **Marie-Madeleine CARPENTIER**,
Responsable Pôle Bonnes Pratiques